



## **FORMATION CSE + 50 salariés /3 JOURS**

### **Organisme de formation :**

FORM.AT Hassane ATMANI : n° of 91300377030

Adresse : 18 avenue Jean Jaurès – 30900 NIMES

**Intitulé du stage :** CSE + 50 salariés

### **Objectifs pédagogiques :**

- Comprendre la fonction de la nouvelle instance RP : le CSE
- Maîtriser son rôle de membre élu d'un CSE
- Bien gérer les comptes du CSE : Fonctionnement et ASC
- Prendre part à la vie économique de l'entreprise
- Connaître les missions principales en matière d'hygiène et sécurité

### **Public visé :**

Membres des CSE de + de 50 salariés

### **Pré-requis :**

Aucun

### **Durée :**

3 jours

## **Programme :**

### **1. La composition du comité social et économique**

- Les atouts et spécificités du CSE dans l'entreprise
- Les principales différences par rapports aux anciennes instances
- Le bureau du CSE

### **2. Le rôle de réclamation des membres du CSE**

- La nuance entre réclamation et revendication
- La présentation des réclamations à l'employeur
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires
- Le droit d'alerte
- Les relations avec l'inspection du travail (DREETS)
- La préparation des réunions
- Le déroulement des réunions
- Les comptes rendus

### **3. Le rôle économique et professionnel du CSE**

- Les domaines d'information
- L'analyse des documents comptables de l'entreprise
- Les domaines de consultation permanente et la procédure qui s'y rattache
- Les 3 consultations périodiques
- La BDESE (base de données économiques, sociales et environnementales)
- La possibilité de négocier les modalités de consultation avec l'employeur

#### **4. Le rôle de gestion des ASC (activités sociales et culturelles)**

- Les règles de transfert de compte à compte
- Les règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF
- Les différentes prestations autorisées et interdites
- Les modalités de décisions concernant les ASC

#### **5. Le rôle en matière d'hygiène et sécurité**

- La prévention et la surveillance des risques physiques et psychiques
- Le suivi des travaux des entreprises extérieures
- La consultation unique du CSE en lieu et place de l'ancienne double consultation CHSCT / CE
- Le droit d'alerte et le droit de retrait
- Le déclenchement et le suivi d'une procédure d'enquête
- L'identification de la responsabilité de l'employeur dans les accidents

#### **6. Les moyens des élus du CSE**

- Les locaux
- La libre circulation
- L'accès au document unique de prévention des risques et aux registres de l'entreprise
- Les heures de délégation
- Les outils de communication
- Le statut de salarié protégé

#### **7. Le fonctionnement pratique du CSE**

- Le fonctionnement du comité
- Les ordres du jour
- La rédaction des PV
- Le délit d'entrave
- Le règlement intérieur du CSE

---

FORM.AT / H. ATMANI

Prestataire de formation enregistré sous le numéro 91-30-03770-30 auprès du Préfet de région  
Languedoc-Roussillon.  
18 Av Jean JAURES / 30900 NIMES  
Tél : 06.12.87.42.13

Mise à jour : 16/10/2023